



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
 EN EXERCICE : 11
 PRESENTS : 8
 VOTANTS : 11
 POUR : 11
 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-21 : Régie de recettes « Pôle Culturel » : Intégration des tarifs pour les sorties à des spectacles culturels en 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre des activités culturelles proposées par la Commune, des excursions et spectacles sont proposés chaque année aux habitants de Vaujany.

Le programme de ces sorties est élaboré par les membres de la Commission Vie Locale.

Pour l'année 2026, le programme des spectacles est le suivant :

- Spectacle Carmina Burana au Summum de Grenoble le 08/01/2026
- Concert de Julien Clerc à l'Auditorium de Grenoble le 28/02/2026
- Spectacle musical « Shen Yun » à Lyon le 11/04/2026)

Il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de ces spectacles ainsi que le montant de la participation de la commune.

Spectacle Carmina Burana : 3375 € TTC pour 25 participants (soit 135 €/pers).

- ⇒ Participation par personne fixée à 65€ soit un total de 1625 € si 25 participants
- ⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 70 € si 25 participants soit un total de 1750 €

Concert de Julien Clerc : 3650 € TTC pour 25 participants (soit 146 €/pers).

- ⇒ Participation par personne fixée à 70 € soit un total de 1750 € si 25 participants
- ⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 76 € si 25 participants soit un total de 1900 €

Spectacle musical « Shen Yun » : 8310 € TTC pour 30 participants (soit 277 €/pers).

- ⇒ Participation par personne fixée à 135 € soit un total de 4050 € si 30 participants.
- ⇒ Prise en charge de la Commune par personne fixée à 142 € si 30 participants soit un total de 4260 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve l'organisation des sorties et séjours culturels 2026 et fixe les tarifs comme indiqué ci-dessus pour intégration au sein de la régie « Pôle Culturel »
- Décide de la prise en charge d'une participation par la Commune, comme indiqué ci-dessus.
- Décide de la prise en charge par la Commune de la participation de l'agent du Pôle Culturel encadrant ces voyages
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6247 du budget communal 2026.
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

